

## **Procédure de consultation**

### **Département fédéral de justice et police**

#### **Loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP)**

Le Conseil fédéral souhaite réunir les différentes bases légales relatives aux systèmes d'information de police de la Confédération en une seule loi. L'avant-projet de loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP) rassemble les bases légales relatives à trois systèmes d'information de police (JANUS, IPAS et RIPOL) exploités à l'échelon fédéral. Le Conseil fédéral veut créer aussi l'index national de police, qui est un nouveau système visant à simplifier les enquêtes, à les rendre plus rapides et plus efficaces, et enfin à renforcer la collaboration entre les autorités policières suisses et la coopération avec les autorités étrangères dans la lutte contre la criminalité.

Date limite: 15 juin 2005

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de la police, 3003 Berne, [www.fedpol.admin.ch](http://www.fedpol.admin.ch) «Brennpunkt»

15 mars 2005

Chancellerie fédérale